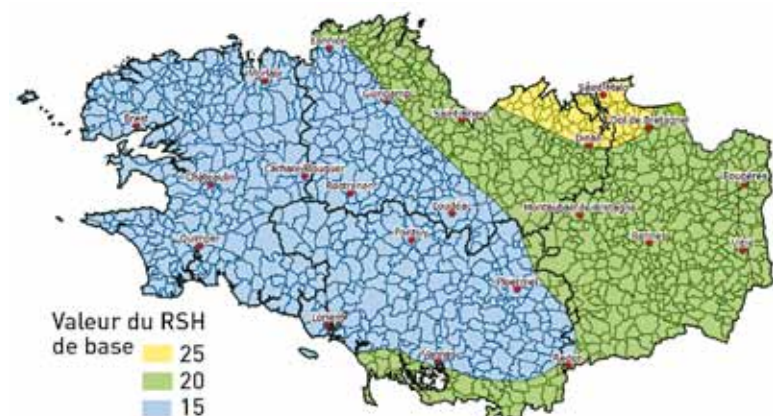


Fertilisation des céréales 2014 : des reliquats sortie hiver faibles !

1 → Carte des reliquats en kgN/ha sous céréales en Bretagne pour la campagne 2014



Réalisée à partir d'un modèle dynamique de l'azote (Syst'N outil du RMT fertilisation et environnement) et du réseau de mesures des bassins versants - 22 : Arguenon, Baie de Saint-Brieuc, Ic, Islet Flora, Les Salles Hénon, La Sensie St Carreuc ; 29 : Aber-Wrach ; Elorn ; Horn Guillec Keralle ; Kermorvan ; Odet-Aven ; Penzé ; Pont l'Abbé ; Quillimadec ; Tregor. 35 : Seiche) - Syst'N - outil du RMT Fertilisation et environnement.

Les reliquats sortie hiver 2014 varient de 15 à 25 uN d'ouest en est de la Bretagne pour des parcelles en rotation grandes-cultures avec une fertilisation organique modérée. Un précédent légume ou un anté-précédent pâture augmentent ce résultat de 10 kgN/ha. Dès que possible, on apportera 40 uN aux céréales.

Du 1^{er} novembre, date à laquelle les sols étaient saturés en eau, au 15 février, le cumul pluviométrique s'élève de 350 à 900 mm d'est en ouest. Le sol est lessivé des nitrates présents à l'automne. Les précipitations abondantes de janvier et février ont entraîné une grande part du produit de la minéralisation d'automne hiver.

Des reliquats entre 15 et 25 uN

Cette situation tend à gommer les écarts habituellement observés entre les zones plus ou moins arrosées. Le reliquat de base sur l'ouest de la Bretagne ne s'élève qu'à 15 uN et à 20 uN à l'est ①.

Les reliquats d'une large zone S^t Malo-Dinan sont de 25 kgN/ha. La pluviométrie a été plus faible sur ce secteur. Néanmoins pour les sables sur granite, il ne reste que 10 kgN/ha.

Les reliquats sont assez homogènes d'un système de culture à l'autre, les variations observées sont de l'ordre de 10 kg par rapport au reliquat de base présenté sur la carte. Pour l'ajuster nous prendrons trois critères : l'effet de l'anté-précédent pâture ou du précédent légume, le passé organique et la profondeur du sol. Dans ce contexte, des "apports organiques fréquents et importants" équivalents à des apports annuels couvrant plus de 80 % des besoins des cultures avec un fumier au moins un an sur deux. Des "apports organiques faibles" signifient que des effluents d'élevage sont épanchés



exceptionnellement, c'est-à-dire à fréquence inférieure à un an sur quatre ②.

Un premier apport d'engrais incontournable

Les bandes doubles densité jaunissent. Beaucoup de céréales commencent à souffrir d'un manque d'azote. Il est nécessaire d'apporter 40 kgN/ha dès que les conditions de portance des sols seront satisfaisantes. Il est possible que le stade épi 1 cm soit atteint peu après ce premier apport. Cependant, le second apport peut être réalisé trois semaines après le premier qui couvrira les besoins de la céréale sur cette période. Pour un apport sous forme organique (lisier de porc, fumier de volaille...), il faudra le positionner environ 15 jours avant épi 1 cm pour le valoriser au mieux, ce qui n'exclut pas l'apport tallage sous forme minérale.

Anne Guézengar
Chambre d'agriculture de Bretagne

> Les faibles reliquats en sortie d'hiver s'observent par un jaunissement marqué des céréales. Ces jaunissements ont démarré dans les zones doublées ou les bandes à double densité et se généralisent désormais à toute la parcelle. Un apport est à réaliser dès que les conditions de portance le permettront.

Rappel réglementaire

Obligation de mesure du RSH ou d'utilisation des valeurs du réseau

Le plan prévisionnel de fumure est réalisé avec une valeur prévisionnelle du RSH. Dans le cas des céréales, celle-ci est de 50 kgN/ha en Ille-et-Vilaine, 40 kgN/ha pour les Côtes d'Armor et le Morbihan et 30 kgN/ha en Finistère. Il convient de modifier cette valeur soit par une analyse individuelle réalisée dans vos parcelles, soit par les valeurs de la synthèse régionale présentées ici. La correction doit apparaître dans le cahier de fertilisation. Une copie de ce présent article doit être conservée comme preuve d'utilisation des références "réseau" en cas de contrôle.

Pour les parcelles prévues en maïs cette année avec un précédent maïs grain ou couvert, un prochain article spécifique paraîtra dans Terra courant mars.

2 → Tableau de correction du reliquat de base en fonction des caractéristiques de la parcelle

(NB : quel que soit le calcul, on prendra au minimum un reliquat de 10 kgN/ha)

Reliquat de base	Anté-précédent prairie pâturée ou précédent légume	Apports organiques fréquents et importants	Apports organiques faibles	Sol peu profond (moins de 60cm)	Calcul de mon reliquat
	+ 10	+ 10	- 5	- 3	

Comment calculer mon reliquat ?

Je prends le reliquat indiqué sur la carte selon la localisation de ma parcelle. Je reporte ce résultat dans la case "reliquat de base" du tableau. Ensuite pour chaque case du tableau, je somme les valeurs indiquées en fonction des caractéristiques de ma parcelle.

Exemple :

→ 1) Ma parcelle se situe sur la commune de Rostrenen. Elle est en rotation de grandes cultures avec une fertilisation minérale uniquement. Mon sol est assez profond (plus de 60 cm). Mon reliquat s'élève à : 10 uN.

Reliquat de base	Anté-précédent prairie pâturée ou précédent légume	Apports organiques fréquents et importants	Apports organiques faibles	Sol peu profond (moins de 60cm)	Calcul de mon reliquat
15	+ 10	+ 10	- 5	- 3	10

→ 2) Ma parcelle se situe sur la commune de Montauban de Bretagne. J'ai détruit la pâture pour semer un maïs en 2013, je prends en compte un effet anté-précédent prairie. Mon sol est peu profond. Mon reliquat est de : 27 uN

Reliquat de base	Anté-précédent prairie pâturée ou précédent légume	Apports organiques fréquents et importants	Apports organiques faibles	Sol peu profond (moins de 60cm)	Calcul de mon reliquat
20	+ 10	+ 10	- 5	- 3	27